

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 27 AOUT 2026**

sous la présidence de Madame Nathalie PETER, 2^e Adjointe au Maire

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, BATZENSCHLAGER Maïté, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, CHAPUZY Hubert, ZIRBUS Pascal, COMMENNE Marie-Angèle, SOHN Philippe, BECK Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, WAGNER Stéphanie, KRIEGER Caroline, PRETAT Stéphanie, FRITZ Aurélie, WILT Christian-Junior, HILD Catherine, SCHNITZLER Philippe, LECOINTE Marie-Noëlle, GIESSLER Cédric

Membres absents ayant donné délégation :

Mme ESCHLIMANN Michèle à Mme PETER Nathalie
Mme WALTER Céline à M. FENDRICH Serge
M. GERARD Alain à M. SOHN Philippe
M. WOEHREL Stéphane à Mme FRITZ Aurélie
Mme ACKER Florence à Mme PRETAT Stéphanie
Mme STOFFEL Véronique à M. GIESSLER Cédric

Membres excusés :

M. PELISSIER François

**N° 115b/2026 AFFAIRES IMMOBILIERES – VENTE AU SELECT'OM DU TERRAIN D'ASSIETTE
DE LA DECHETTERIE**

M. HARTMANN, en tant qu'élu intéressé, quitte la séance et ne prend part ni à la présentation du point, ni au débat, ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Sous la présidence de Mme Nathalie PETER, 2^e Adjointe au Maire, désignée par délibération n° 115a/2026 de ce jour,

Ouï le rapport de Mme PETER, 2^e Adjointe au Maire,

Vu les articles L.3211-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis rendu par France Domaine sous n° 2025-67520-49561 le 30 juillet 2025,

Considérant que l'empêchement du Maire est prévu jusque fin septembre, et **constatant** que le 1^{er} Adjoint est lui-même "empêché" du fait qu'il signerait l'acte en qualité de Président du SELECT'OM,

Après examen en Commission des Finances réunie le 4 septembre 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité – M. HARTMANN s'étant retiré lors de la présentation du dossier et lors du débat et ne prenant pas part au vote, et en l'absence de M. SCHNITZLER Philippe qui a quitté la salle durant ce point,

PROCEDE au déclassement du domaine public communal vers le domaine privé des parcelles suivantes cadastrées sur le ban de WASSELONNE :

- section 20 n° 520, contenance 0,91 are
- section 20 n° 521, contenance 0,26 are
- section 20 n° 522, contenance 1,45 ares
- section 20 n° 523, contenance 3,08 ares
- section 20 n° 524, contenance 1,03 ares
- section 20 n° 525, contenance 4,73 ares
- section 20 n° 526, contenance 24,82 ares,

DECIDE de vendre au SELECT'OM le terrain d'assiette de la déchetterie, constitué par les parcelles cadastrées :

- section 20 n° 520, contenance 0,91 are
 - section 20 n° 521, contenance 0,26 are
 - section 20 n° 522, contenance 1,45 ares
 - section 20 n° 523, contenance 3,08 ares
 - section 20 n° 524, contenance 1,03 ares
 - section 20 n° 525, contenance 4,73 ares
 - section 20 n° 526, contenance 24,82 ares
- surface totale 36,28 ares.

FIXE le prix de vente à 132 000 € HT,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en ces termes,

PRECISE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, l'acte sera signé par la 2^e Adjointe au Maire, Mme Nathalie PETER.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER



DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le 1^{er} septembre 2026

pour le Maire empêché
LA 2^e ADJOINTE AU MAIRE
Nathalie PETER

